



**2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise (ADIRA et Alsace International)**

**Plan d'actions 2011 de l'ADIRA**

**Rapport n° CP/2011/184**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet l'approbation du plan d'actions 2011 de l'ADIRA et la réévaluation de la contribution départementale.

Le cadre du partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'ADIRA a été adopté en séance plénière de décembre 2009 pour la période 2010-2012. Il définit des objectifs partagés entre l'association, le Département et la Région, tant pour le développement des entreprises que l'appui aux territoires. Ce cadre est précisé annuellement par un contrat d'objectifs, présenté en Commission de l'Economie de l'Emploi et du Tourisme.

Le Conseil Général a par ailleurs dans sa séance du 13 décembre 2010, donné délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits inscrits au Budget Primitif 2011 entre les agences de développement économique, ADIRA et Alsace International.

Le principe d'une revalorisation de la contribution départementale à l'ADIRA, en contrepartie d'une redéfinition de ses missions a ainsi été posé et deux axes de travail ont été identifiés :

- Le portage du poste de gestionnaire des Plateformes Départementales d'Activité (PFDA);
- Le renforcement d'une action de prospection France

*Le gestionnaire de PFDA*

Rappelons que les missions du gestionnaire de PFDA seront essentiellement axées autour de l'animation des zones et la mise en œuvre d'actions collectives, l'accompagnement individuel des entreprises, la mise en place d'outils de gestion et d'évaluation ainsi que le suivi de l'entretien des PFDA. Ce gestionnaire mutualiserait son activité entre les différentes PFDA. L'articulation avec les intercommunalités locales reste en cours de définition.

Bien que restant à affiner, le coût global en année pleine d'une telle fonction est estimé à 70 k€ (salaires, charges et frais induits). En 2011, compte tenu des délais de mise en place liés à la finalisation du profil et au recrutement effectif, il est proposé d'affecter un budget de 40 k€ à cette nouvelle action.

*La prospection France*

Partant du constat que le développement économique exogène peut aussi s'appuyer sur des entreprises d'autres régions françaises en complément de l'international, l'ADIRA a initié en 2010 une action de prospection France financée par le fonds de revitalisation Saplast.

Compte tenu des résultats obtenus et pour répondre aux souhaits des territoires de voir l'ADIRA s'impliquer fortement dans le développement de leur offre foncière, il est proposé de renforcer cette action, notamment par la participation à des salons régionaux et l'organisation de présentations en régions. Un budget de 40 k€ pourrait ainsi être alloué en 2011.

*Autres axes d'intervention*

Comme en 2010, l'ADIRA poursuivra également ses actions selon 6 axes d'intervention dont le détail est précisé dans le plan d'action annexé au présent rapport :

- Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement
- Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers
- Accompagnement des mutations économiques
- Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences
- Accompagnement des projets de territoires
- Information et communication

#### *Réévaluation du budget de la structure*

Par ailleurs, il est proposé d'abonder la contribution départementale de 57.000 € afin de permettre à l'ADIRA de faire face aux augmentations structurelles de charges (valeur du point CNER, frais de structure, ...). Rappelons que la contribution 2010 était restée stable par rapport à 2009.

En synthèse, la contribution départementale 2011 à l'ADIRA pourrait être portée à 1.837.000 € soit 1.757.000 au titre du contrat d'objectifs initial et 80.000 € au titre des deux actions nouvelles évoquées plus haut, soit +8% par rapport à 2010.

Ces propositions ont été soumises à la Commission de l'Economie de l'Emploi et du Tourisme du 24 février 2011.

Rappelons que la Commission Permanente de janvier 2011 a adopté le versement d'une première contribution de 1.700.000 € à l'ADIRA. Le complément à apporter serait donc de 137.000 €.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés sur la ligne budgétaire dont la situation est rappelée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27332	65-6574-91	2 816 000,00 €	1 116 000,00 €	137 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- Approuve le plan d'actions 2011 de l'ADIRA comprenant les actions suivantes :*

- *Accompagnement des entreprises locales et de leurs projets de développement*
- *Accueil, implantation, intégration et suivi des investisseurs étrangers*
- *Accompagnement des mutations économiques*
- *Actions en faveur de la diffusion de l'innovation et de l'émergence de pôles de compétences*
- *Accompagnement des projets de territoires*
- *Accompagnement des collectivités dans la gestion des plateformes départementales d'activité*
- *Information et communication*
- *Promotion et prospection France*
- *Administration et fonctionnement général*

*- Décide d'accorder un complément de 137.000 € à la contribution départementale pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, ce qui porte la contribution départementale à un montant total de 1.837.000 € pour l'année 2011.*

*- Autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention financière à intervenir entre le département et l'ADIRA pour le versement de ce complément en une fois au début du second semestre 2011, comme précisé dans l'avenant annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL